

Accueil de loisirs sans hébergement

4 rue de la vallée 29260 Plouider

Tel: 06 04 40 03 69

Mail: famillesdelabaie@gmail.com

# REGLEMENT INTERIEUR

# ACCUEIL DE LOISIRS 3-13 ans

Le règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant et lui offrir des loisirs de qualité avec ses copains.

L'accueil de loisirs est une entité éducative habilitée par « Jeunesse et sport » et soumise à une réglementation spécifique.

C'est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 13 ans en dehors du temps scolaire.

L'association « Familles Rurales » est composée de parents qui sont associés au processus d'élaboration du projet éducatif du centre.

L'association adhère à la Fédération « Familles Rurales » du Finistère.

## Accueil et horaires

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30 à 18h30 (sauf jours fériés) :

- Toutes les vacances scolaires selon les choix de l'association
- Les mercredis en période scolaire

Il accueille les enfants de 3 à 13 ans soit :

- à la journée avec repas
- à la ½ journée avec ou sans repas

L'accueil de loisirs est ouvert le matin dès 7H30, les enfants peuvent arriver jusqu'à 10h00 et quitter le centre à partir de 16H30.

Les enfants quittant l'accueil de loisirs pour se rendre à une activité non organisée par l'accueil de loisirs ne peuvent revenir après.

Les heures spécifiques de départ et d'arrivée lors des sorties seront indiquées sur les programmes d'activités.

# Modalités d'inscription

#### L'enfant doit avoir entre 3 et 13 ans

Pour qu'un enfant soit considéré comme inscrit, les documents suivants sont obligatoires :

- Une fiche de renseignements
- Une carte d'adhérent à Familles Rurales
- Le numéro d'allocataire CAF et le quotient familial ou à défaut le régime dont il dépend
- Une fiche sanitaire de liaison
- Un certificat médical en cas d'allergie ou de traitement
- Le règlement intérieur signé

Toute modification (numéro de téléphone, adresse, vaccination...) devra être signalée.

Le règlement se fait par espèces, chèques, chèques vacances, bons MSA, chèques CESU.

Absences et annulations

Les absences et annulations survenant dans un délai inférieur à 48h et non justifiées par un certificat médical seront facturées. Pour les mercredis, merci de nous informer pour le lundi matin avant 10h.

Les inscriptions sont prises en compte en fonction de la capacité d'accueil de chaque groupe d'âge. Attention, les enfants non-inscrits seront acceptés seulement si le taux d'encadrement est respecté.

## Intégration et adaptation de l'enfant

L'accueil de loisirs est un lieu d'éveil et d'épanouissement pour votre enfant. Il trouvera des activités correspondant à ses besoins. Pensez à signaler les événements familiaux pouvant modifier le comportement de votre enfant (naissance, hospitalisation, décès, départ, maladie...)

#### Le personnel

L'accueil de loisirs est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection Maternelle Infantile. L'équipe est composée d'une équipe de direction et d'une équipe d'animation diplômée selon la législation en vigueur.

#### Restauration

Les repas sont préparés par la cuisine centrale de Lesneven API et servis dans la cantine de l'école Notre Dame de la Sagesse, 29260 Plouider.

Lors des sorties nous vous demanderons de fournir le pique-nique de votre enfant. Celui-ci devra être préparé et conservé en respectant la chaîne du froid.

# **Handicap**

L'accueil de loisirs reçoit des enfants en situation de handicap selon ses possibilités. Avant tout il est souhaitable de rencontrer la directrice de l'ALSH et de construire un projet personnalisé afin d'accompagner au mieux l'enfant. Du personnel supplémentaire pourrait alors être embauché.

# Vêtements et objets personnels

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités de l'ALSH. Les objets, jeux, bijoux et vêtements de valeur sont déconseillés. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation. Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition.

# Santé Hygiène

Aucun médicament ne peut être administré par l'équipe d'animation sans ordonnance. En cas d'accident, les secours seront appelés et les parents prévenus. En cas d'accident grave, l'enfant sera transporté par les services d'urgence en milieu hospitalier.

#### Activités

Le programme d'activités pourra être modifié en cours de semaine en fonction du désir des enfants, des conditions météorologiques, des prestataires ou des opportunités!

## A prévoir

Une tenue adaptée aux activités et au temps est à prévoir. Les parents des petits (3-4 ans) doivent prévoir des vêtements de rechange, leur doudou pour la sieste ainsi qu'un sac de couchage.

Pour les sorties plage et tous les jours de l'été : prévoir un maillot de bain, une serviette de bain, une casquette, la crème solaire et une gourde.

# Accueil des enfants et responsabilité du centre

Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant jusqu' au centre où il sera pris en charge par un animateur. L'accueil de Loisirs est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture. Un enfant ne pourra repartir seul de l'Accueil de Loisirs sauf autorisation écrite des parents. Nous informons les parents que leur responsabilité pourra être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

L'association informe les familles adhérentes que Familles Rurales souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que celles de leurs préposés et des participants aux activités qu'elle propose. Les assurés sont tiers entre eux. L'association vous informe néanmoins de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfant en participant aux activités de l'accueil de loisirs.

# Respect du règlement intérieur

| La direction de l'ALSH est à votre disposition pour de plus amples renseignements ainsi que pour échanger sur le fonctionnement de l'association.      |
|--|
| L'association est ouverte à toute personne désireuse de construire les loisirs des enfants, toutes bonnes volontés et suggestions sont les bienvenues. |
| Lu et approuvé, le   |
| signature:   |